



## Prix de recherche Fondation Santé Service 2023 Règlement

---

### **Contexte :**

La Fondation Santé Service (ci-après la « Fondation ») est une fondation reconnue d'utilité publique. Elle a pour but de promouvoir et de coordonner toute action visant à assurer et à développer l'ensemble des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur le lieu de résidence des personnes connaissant des difficultés liées à la maladie, à la dépendance, au handicap, à l'âge, ou pouvant être en situation de vulnérabilité.

Les moyens d'actions de la Fondation sont principalement la prise en charge globale et médico-psycho-sociale, les aides et secours de toute sorte, la formation et la recherche.

La Fondation Santé Service développe des activités de recherche et innovation en interne, mais souhaite également offrir à des partenaires extérieurs la possibilité de développer des projets sur le thème des soins au domicile. C'est pourquoi elle propose depuis 2021 une bourse destinée à soutenir des projets originaux dans les domaines du soin à domicile.

Le prix sera sous forme d'une dotation de 30 000 € HT, qui sera attribué à un projet, ou réparti entre plusieurs projets, selon la décision du jury.

### **A qui s'adresse cette bourse ?**

Elle s'adresse aux porteurs de projets de recherche, qu'ils soient des établissements de soins, des acteurs du soin au domicile (médecins, infirmiers, pharmaciens, paramédicaux libéraux ou associations) ou de la coordination des soins au domicile (réseaux ; DAC ; CPTS...) aussi bien qu'à des étudiants (thèses, mémoires) ou chercheurs universitaires souhaitant mener une recherche sur ces sujets.

Lorsque le porteur du projet appartient à une structure, il devra recueillir l'accord de son responsable légal.

### **Quels sont les types de recherches concernés ?**

La bourse soutiendra un projet de recherche, de méthodologie adaptée à la problématique sélectionnée, dans un des domaines suivants :

- Innovations technologiques permettant le développement des soins au domicile
- Soins complexes au domicile
- Hospitalisation au domicile
- Relations ville-hôpital
- Organisation / coordination des soins complexes en ville (DAC ; CPTS...)
- Sciences humaines et sociales sur des sujets touchant la prise en charge des patients au domicile

Les projets auront une durée maximale de 24 mois (délai maximal de remise d'un rapport final) à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat de soutien financier.

### **Montant de la bourse :**

Le lauréat se verra attribuer des fonds, d'un montant maximum de 30 000 €, afin de mener à bien son projet de recherche.

Les fonds seront versés en deux fois : 70 % à la signature du contrat (ou de l'obtention des autorisations réglementaires si elles sont requises) et 30 % après remise d'un bilan de mi-parcours.

### **Modalités d'évaluation :**

La désignation du lauréat sera réalisée par un jury pluridisciplinaire composé de représentants internes et externes à la Fondation. Il évaluera l'intérêt général, la méthodologie et la faisabilité des projets.

Le jury se réserve le droit de partager le prix entre plusieurs lauréats, ou, en l'absence de projet pertinent, de reporter le prix à l'année suivante.

Le jury est souverain. Aucune justification de ses décisions ne sera communiquée et aucune contestation de ses décisions ne sera reçue.

### **Engagement du lauréat :**

En participant à cette sélection, le futur lauréat et/ou son institution s'engage à signer un contrat de soutien financier avec la Fondation Santé Service. Ce contrat prévoira notamment que :

- L'emploi des fonds de la Fondation devant être justifié, le lauréat s'engagera notamment à fournir les justificatifs des dépenses engagées pour le projet de recherche ainsi que les publications issues de ce travail de recherche.
- Il s'engage à citer la Fondation Santé Service comme soutien financier dans ses communications orales ou écrites, à fournir à la Fondation Santé Service les publications réalisées. Il autorise la Fondation Santé Service à communiquer sur ce partenariat et à présenter un résumé de la recherche financée.

Le prix sera remis à l'occasion d'un événement de la Fondation auquel le lauréat s'engage à participer ou à se faire représenter.

### **Dossier de candidature :**

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet de la Fondation <http://www.fondation-santeservice.fr> à la rubrique « Actualités ».

Il est également disponible sur simple demande par mail (communication@fondation-santeservice.fr) ou auprès de nos Infirmières Coordinatrices Hospitalières.

Le dossier doit être écrit en français et retourné à la Fondation exclusivement par voie électronique sous format Word à l'adresse communication@fondation-santeservice.fr avant le 15 juillet 2023 à minuit. La transmission par voie papier ou sur clé USB n'est pas autorisée, sous peine d'irrecevabilité du dossier.

Il sera accompagné d'un curriculum vitae du candidat et, pour les établissements, d'une description succincte de la structure auquel il appartient.

### **Données personnelles :**

A l'occasion de la gestion des dossiers de candidature auprès de la Fondation Santé Service (Fondation reconnue d'utilité publique 88 rue de Villiers – 92300 – Levallois-Perret - Téléphone : 01 46 97 01 75 - Fax : 01 46 97 00 05 - Numéro SIREN : 802 485 920, la Fondation Santé Service met en œuvre un traitement de données à caractère personnel de personnes physiques concernant les candidats afin d'assurer la gestion et le suivi de la sélection des candidats pour l'octroi d'une bourse de recherche.

Pour plus d'information, le candidat peut se reporter au dossier de candidature.

### **Renseignements complémentaires :**

Pour toute question concernant la bourse de recherche, vous pouvez contacter le service communication de la Fondation par téléphone (01 46 97 01 75 ) ou mail (communication@fondation-santeservice.fr ).

### **Calendrier 2023 :**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature le 15/07/2023